

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 23_224

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre 18 h 30,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire
sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

**OBJET : AVENANTS AUX CONTRATS
DE REPRISE DES MATÉRIAUX**

Date de la convocation : Mardi 12 décembre 2023

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 36 Présents : 29 Pouvoirs : 4 Votants : 33</p> <p>Résultat des votes :</p> <p>Pour : 33 Abstention : 0 Contre : 0</p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Gilles GENOVESE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Claude COUX, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Marylène GUIJARRO, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière) ; Christiane BROTTO SIMON (Saint-Franc) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean Claude SARTER, Véronique MOREL, Céline BOURSIER, Cédric MOREL (Saint-Laurent du Pont) ; Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz) ; Murielle GIRAUD (Saint-Jean de Couz) ; Marc GAUTIER (Saint-Pierre-d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint-Pierre-d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET (Saint-Thibaud de Couz)</p> <p>Pouvoirs : Nathalie HENNER à Véronique MOREL ; Mathias LAVOLÉ à Jean-Claude SARTER ; Martine MACHON à Suzy REY ; Jean-Paul SIRAND-PUGNET à Céline BOURSIER ;</p>
---	--

CONSIDÉRANT les contrats de reprise des matériaux triés par sorte à l'issu du processus du centre de tri de Savoie déchets.

CONSIDÉRANT la nécessité de renouveler pour 2024 les contrats filières avec chacun des repreneurs

CONSIDÉRANT la démarche partenariale de nouvelle consultation des repreneurs, pour chacune des filières, à l'échelle du groupement CSA3D (Coopération du Sillon Alpin pour le Développement Durable Déchets : 18 collectivités, sur 8 départements et regroupant 3,9 millions d'habitants), auquel Savoie Déchets participe.

ÉTANT DONNÉ les conditions techniques et financières de reprise des matériaux proposées par les différents repreneurs, sur proposition de la CSA3D et de Savoie déchets, il est proposé de retenir les repreneurs suivants :

- PET clair : reprise VALORPLAST
- Acier : reprise ARCELOR
- Aluminium : reprise AFFIMET
- Gros de magasin : EPR
- Papiers cartons complexés (PCC et PCNC) : reprise REVIPAC
- Journaux, Revues et Magazines : NORSKE SKOG Golbey

➤ **Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ**

- **VALIDE** le renouvellement du contrat conclu avec les repreneurs cités ci-dessus,
- **AUTORISE** la Présidente à signer une lettre d'intention pour ces différents repreneurs, et le contrat de reprise une fois ce dernier finalisé.

La Présidente,

- CERTIFIÉ sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 20 décembre 2023,

La Présidente,
Anne LENFANT.

